

DELIBERATIONS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Réf. : CV/D263

Séance du 23 juin 2011 - Convocation du 15 juin 2011

Compte rendu affiché le 1^{er} juillet 2011

Président de séance : M. Jean-Claude OLLIVIER

Secrétaire de séance : Gisèle COIN

Présents :

M. OLLIVIER, Mme GLATARD, M. CHATUT, Mme SORREL-DUNAND, M. BOUREZG, M. CHRETIN, Mme RIVE-OLLIVIER, M. AUROY, Mme GOYON, Mme MARMONIER, Mme CHIGNARD, M. RACHAS, M. BUFFARD, Mlle COIN, Mlle FERNANDES, M. MACHURAT, M. MARTIN-RABAUD, Mme ORIOL, Mme CORSET.

Absents représentés

M. RODRIGUEZ par M. OLLIVIER, Mme LEBAHAR par Mme RIVE-OLLIVIER, Mme DUMARD par Mme GLATARD, M. GOJON par M. BUFFARD, Mme BARTHOD par Mme ORIOL, M. FODDIS par Mme CORSET, M. DESBOIS par M. MARTIN-RABAUD.

Nombre de conseillers	
En exercice	29
Présents	19
Votants	26
Exprimés	26

Objet : Convention avec l'Etat - Vidéo protection

Le programme de vidéo-protection présenté en Commission et en Conseil Municipal est entré dans sa phase opérationnelle. Il convient aujourd'hui d'établir une convention de partenariat avec l'État et ses services.

Comme le précise l'article 1 du projet de convention, "la convention a pour objet de définir les conditions du partenariat entre l'État et la commune de Neuville-sur-Saône pour l'exploitation du dispositif de vidéo-protection et en particulier les modalités de transmission et de mise à disposition des services de sécurité de l'État, par le Centre de Supervision Urbaine (CSU) de Neuville-sur-Saône, des informations traitées par le réseau de vidéo-protection urbaine implanté dans la commune de Neuville-sur-Saône".

Le projet de convention décline la création d'un Centre de Supervision Urbain (CSU), le renvoi d'images, le financement...

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- OUI l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré,
- VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
- VU la loi n°95-73 du 21 janvier 1995 modifiée,
- VU le décret n°96-926 du 17 octobre 1986,
- VU la loi n°2006-64 du 23 janvier 2006,
- VU le projet de convention entre l'État et la Commune, relative à la vidéo-protection urbaine,
- Considérant le projet de vidéo-protection de la commune qui nécessite de formaliser les relations avec les partenaires de la convention,
- **APPROUVE la signature de la convention de partenariat entre l'État et la Commune de Neuville-sur-Saône,**
- **AUTORISE Monsieur le Maire à effectuer toute opération relative à l'application de la présente décision.**

Après en avoir délibéré les mêmes jour, mois et an que ci-dessus.

Pour extrait conforme,
Neuville, le 23 juin 2011
Le Maire,
Jean-Claude OLLIVIER.

Acte rendu exécutoire après

- Dépôt en Préfecture le 28/06/2011
- Publication ou affichage le 28/06/2011
- Fait à Neuville-Sur-Saône, le 28 juin 2011

Jean-Claude OLLIVIER, Maire.